

## MOBILITÉ

### **LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE LANCE L'EXPÉRIMENTATION DES ARRÊTS À LA DEMANDE EN SOIRÉE SUR PLUSIEURS LIGNES DE SES RÉSEAUX DE TRANSPORTS, À L'OCCASION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES**

**À compter du lundi 8 mars 2021, la Métropole expérimente la descente à la demande en soirée sur deux lignes de bus du réseau de la RTM et trois lignes du réseau Aix en Bus. Ce nouveau service permettra aux voyageurs de demander à descendre entre deux arrêts pour se rendre au plus près de leur destination, en toute sécurité.**

Si ce nouveau dispositif s'adresse à tous, différentes études montrent que le sentiment d'insécurité des femmes qui utilisent les transports collectifs est plus important et constitue un frein à leur mobilité. Ainsi, dans le but d'apporter une réponse à ce sentiment d'insécurité, la Métropole met en place un dispositif de descente à la demande, hors des arrêts de bus.

L'arrêt à la demande la nuit permet de renforcer la sécurité et la confiance des voyageurs dans les transports en commun, en réduisant ainsi le temps de parcours à pied entre le point d'arrêt et la destination finale.

C'est pourquoi, la Métropole déploie, dans un premier temps, ce dispositif d'arrêt à la demande sur les lignes de bus de nuit sur Marseille et Aix-en-Provence. :

- La Régie des Transports Métropolitains (RTM) expérimentera ce dispositif à partir de 22 heures sur les lignes 521 (Gare Saint-Charles vers Luminy Pn des Calanques) et 533 (Géraniums vers Canebière Bourse).
- Pour le réseau Aix en Bus, cette expérimentation sera mise en place à partir de 21 heures sur les lignes BHNS Aixpress reliant le quartier de Saint-Mitre au Pôle d'Échanges du Krypton, la 3 (Grande Bastide vers le Val de Saint André), la 5 (Centre Commercial des Milles vers le Club Hippique Parc Relais Brunet).

Le principe est simple : lors de leur montée dans le bus, ou au plus tard un arrêt avant le point de descente souhaité, les voyageurs pourront signaler au conducteur leur souhait de bénéficier du service d'arrêt à la demande pour être déposés au plus près de leur destination entre deux arrêts.

Afin de garantir des conditions de sécurité optimales lors de chaque descente, la Métropole a établi des consignes très strictes avec ses opérateurs, auxquelles les conducteurs ne pourront déroger, tenant compte de la configuration de la voirie sur les itinéraires empruntés par les lignes de bus qui participent à cette expérimentation.

La Métropole Aix-Marseille-Provence renforce ainsi la liberté d'aller et venir pour tous dans l'espace public, en faisant respecter les valeurs d'égalité femmes/hommes et de neutralité qui lui sont particulièrement chères.

## **CONTACT PRESSE :**

Yann TAXIL  
**T** : 04 91 99 79 67  
presse@ampmetropole.fr